

# Certificat de Spécialisation

## Constructions Paysagères

### Diplôme de niveau IV

#### Objectif

Proposer une spécialisation dans la construction paysagère aux titulaires de diplômes du paysage.

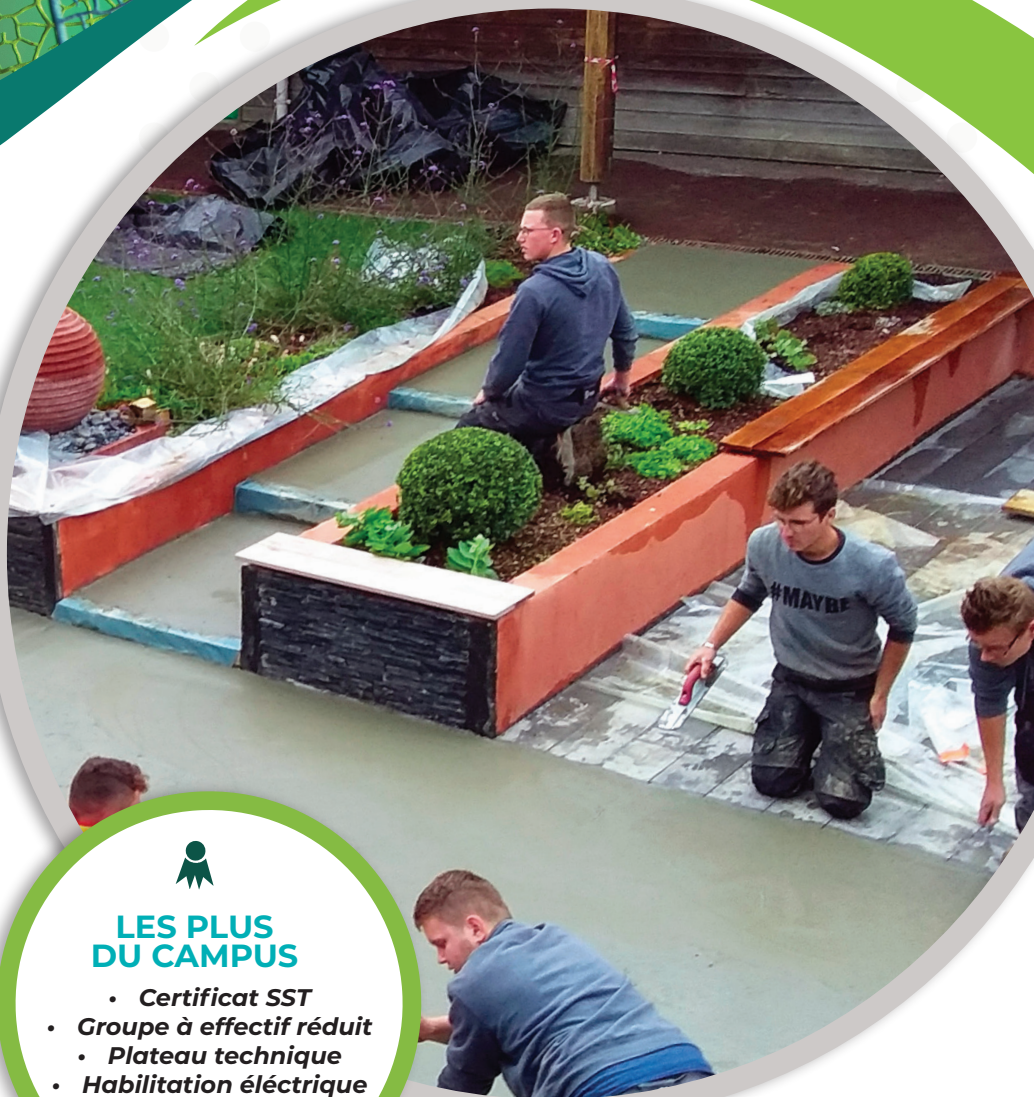
#### Public ciblé

- Formation ouverte sur dossier (Parcoursup).
- Jeunes entre 16 et 29 ans.
- Jeunes titulaires d'un diplôme de niveau IV Paysage (Bac Pro, BP, BTSA AP).



#### LES PLUS DU CAMPUS

- *Certificat SST*
- *Groupe à effectif réduit*
- *Plateau technique*
- *Habilitation électrique*



# Certificat de Spécialisation Constructions Paysagères

## ORGANISATION DE LA FORMATION

### Capacités et objectifs pédagogiques

- Assurer la préparation technique d'un chantier de construction paysagères
- Réaliser des constructions paysagères avec liants
- Réaliser des constructions paysagères non maçonnées

Divers modules :

- Bois (terrasse, escalier)
- Bassin.
- Maçonnerie (terrasse, dallage, murets, escaliers...).
- Organisation de chantier.
- Terrassement, réseaux.
- Bilan de chantiers
- Murets pierres sèches

### Modalités pédagogiques

Les modules pédagogiques au CFA sont construits à partir de temps de face à face, de visites en entreprises et principalement de travaux pratiques sur chantier (environ 80 % de la formation).

## LES SPÉCIFICITÉS

### Durée de la formation

En général 1 an soit un volume horaire de 465 heures sur 14 semaines.

### Modalités de l'alternance

Les périodes d'alternance entre entreprise et CFA sont organisées en fonction des périodes d'activités professionnelles et réparties sur l'année et consultable sur le site du centre de formation.

### Pré-requis

- Maîtrise des mathématiques de base.
- Avoir un projet professionnel.
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur.
- Jeunes déclarés aptes par la Médecine du travail.

## CONDITIONS D'ADMISSION

- Faire une demande d'entrée auprès du CFA.
- Passer l'entretien individuel de positionnement. (cet entretien permet de vérifier la conformité du projet avec les attendus de la formation).
- L'entrée en formation est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.
- Délai d'accès à la formation : l'entrée en apprentissage est possible tout au long de l'année.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap

## DIPLÔMES & MODALITÉS D'EXAMEN

### Dispositifs d'évaluation & mode de validation

Le diplôme est attribué à l'issue d'une année de formation après validation des 4 UC.

Toutes les capacités sont évaluées en situation professionnelle. Ces évaluations prennent la forme d'un entretien d'explicitation devant un jury.

- Évaluation en situation professionnelle = épreuve pratique + oral d'explicitation.
- Diplôme = obtention des 4 UC.

Possibilité de passer les UC manquantes pendant 5 ans.

## INFORMATIONS REMUNERATION

La rémunération des apprentis est fixée en % du SMIC selon l'âge et l'année de formation (barèmes nationaux).

Âge de l'apprenti	1 <sup>ère</sup> année
< de 18 ans	42 %
de 18 à 20 ans	65 %
de 21 à 25 ans	68 %
26 ans et plus	100 %

Par ailleurs, l'employeur doit :

- Prévenir la MSA ou l'URSSAF de l'embauche de l'apprenti
- demander un formulaire de Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE).
- Transmettre à la MSA ou à l'URSSAF le formulaire de Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE) dûment rempli dans les 8 jours qui précèdent l'embauche ou au plus tard le jour de la mise au travail de l'apprenti.
- Prévoir une visite médicale d'embauche auprès de la Médecine du Travail avant l'affectation au poste dès que le contrat d'apprentissage est signé.